

cinq ans, et que le prix des grains de provende grimperait considérablement. Est-ce ainsi que nous avons édifié notre pays? Non, monsieur le Président; nous l'avons construit grâce à une étroite bande d'acier se prolongeant sur 4,000 milles de terres de tous genres et à une population de quelques millions d'âmes, sérieusement endettée et en butte aux pires problèmes jamais vus. Nous sommes aujourd'hui aux prises avec les mêmes problèmes de transport et nous ne sommes que 25 millions de personnes dispersées sur tout le vaste territoire canadien.

L'agriculteur s'est vu promettre un tarif statutaire juste il y a 86 ans et il doit continuer d'en bénéficier. Le revenu agricole a chuté de 35 p. 100, et le plafonnement de 31.1 millions de tonnes sera tout le contraire d'un stimulant. Je répète que nous, de ce côté-ci, n'en revenons pas que le gouvernement songe à subventionner les sociétés ferroviaires plutôt que l'agriculteur indépendant. En 1990, les sociétés ferroviaires bénéficieront d'une hausse de 1,000 p. 100 de leurs tarifs-marchandises. Pourquoi, pour l'amour du ciel? J'ai bien peur que ce soit parce qu'il est plus facile de contrôler notre pays de cette façon, monsieur le Président, tout comme il est plus facile de contrôler la production de denrées alimentaires grâce à la société Canagrex.

M. Mazankowski: Tout cela fait partie d'un plan grandiose: l'étatisation.

M. Stewart: Nous voyons les gens d'en face instaurer lentement mais sûrement la mainmise de l'État.

Les députés du NPD font mine de croire à la nécessité de retarder le projet de loi. Le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) demande à connaître notre position. Bien, notre position, c'est qu'il faut que cela soit débattu au maximum, jusqu'au dernier orateur. J'aimerais faire consigner un passage du hansard du 20 juin 1983, page 26549, pour bien faire voir qui tient à ce que ce débat se poursuive. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) demandait que le projet de loi C-185, voulant par là dire le projet de loi C-155:

... tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais que la motion de deuxième lecture soit annulée et le projet de loi retiré, et que le sujet en soit renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

Voilà les gens qui veulent discuter du projet de loi. Et, un peu plus bas, il y a un autre orateur, le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish), qui disait, en page 26567:

En aucune façon, il ne devrait se considérer comme un candidat à la présidence du comité qui étudiera le projet de loi C-155. Nous voulons quelqu'un d'objectif qui tiendra compte non seulement des désirs des sociétés ferroviaires comme le Canadien Pacifique ou des sociétés céréaliers comme la société Cargill, mais également de ceux des céréaliers du Canada. Nous voulons un comité spécial. Nous désirons que deux néo-démocrates siègent au comité, afin d'en arriver à une certaine justice...

Mais ils se fichent d'intervenir sur le projet de loi et de marquer leur opposition. Ils se contentent d'en parler. Encore une fois, je vous invite à vérifier le nombre des orateurs que mon parti a opposés et la position qu'il a adoptée. Je vous prie également de contrôler les sentiments du député de Végréville (M. Mazankowski) qui, comme je l'ai dit si souvent à la Chambre, en a oublié plus au sujet du transport des grains que tout ce que nos vis-à-vis en connaîtront jamais.

M. le vice-président: Le député de Churchill (M. Murphy).

M. Malone: Qu'est-ce que Churchill a à voir dans le grain?

Loi sur le transport du grain de l'Ouest

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je viens d'entendre un député conservateur s'écrier: Qu'est-ce que Churchill a à voir avec les céréales? Il faisait ainsi écho à l'opinion du député de Lisgar (M. Murta), qui considère Churchill comme un luxe coûteux que nous ne pouvons nous permettre et à celle du député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) qui veut que les céréales passent par Thunder Bay au lieu de Churchill. Si le député essaie de me dire, par cette intervention brutale, que le parti conservateur a comme position officielle qu'il faut se débarrasser de Churchill, et je crois que c'est effectivement le cas, je suis heureux qu'il ait au moins l'honnêteté de le reconnaître.

En prenant la parole pour m'opposer à la tentative du gouvernement libéral de mettre fin au débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau, monsieur le Président, je voudrais expliquer pourquoi, nous du Nouveau parti démocratique, et moi-même, représentant de la circonscription de Churchill, nous élevons contre ce projet de loi.

• (1830)

Le port de Churchill est actuellement le point le plus proche pour l'expédition des céréales des Prairies à destination de presque toute l'Europe. Pour beaucoup d'agriculteurs, la façon la moins chère d'écouler leurs céréales est de les expédier en Europe par le port de Churchill.

Nous n'aimons pas le projet de loi du gouvernement parce qu'il impose des tarifs variables. Aux termes de la loi actuelle, toutes les céréales sont transportées au même tarif. Autrement dit, les sociétés ferroviaires ne peuvent pas demander des tarifs différents pour les céréales expédiées, par exemple, de Saskatoon à Churchill, et pour celles qui vont de Saskatoon à Thunder Bay, ou même, si les sociétés ferroviaires avaient le dernier mot, de Saskatoon aux États-Unis.

Nous craignons que le gouvernement, sous prétexte d'améliorer la structure tarifaire actuelle du Nid-de-Corbeau, n'en profite pour modifier radicalement le transport des céréales dans l'Ouest. Cette mesure législative menace non seulement le port de Churchill, mais aussi beaucoup d'embranchements entre les petites villes et les grands centres. Et c'est tout le mode de vie et l'économie de ces petites localités qui s'en trouvent bouleversés. Les agriculteurs et les détaillants vont en subir les conséquences. En fait, elle touche à la trame sociale même de ces petites localités.

Votre Honneur n'ignore pas que nous avons présenté un certain nombre de pétitions signées par des habitants de très petites localités du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les gens de ces localités se rendent compte, beaucoup plus que la majorité libérale et que les porte-parole conservateurs, combien ils sont tributaires du tarif du Corbeau. Ce n'est pas qu'ils soient égoïstes. Ils ne songent pas uniquement à leur intérêt pecuniaire immédiat, même si nous savons fort bien que le projet de loi entraînerait une augmentation astronomique des frais de transport du grain dans ces localités. Ils se rendent compte combien cette mesure est néfaste pour la structure sociale de l'Ouest. Au mieux, il ne resterait pas grand espoir pour ces gens qui ont grandi dans de petits villages, qui ont travaillé la terre, pour les détaillants et les commerçants issus de ces milieux.